HF1479
.P73
C45214
QUEEN
c.2

IC

Objectif prospérité

LE CANADA ET LE SECTEUR DES PRODUITS CHIMIQUES

Une des réponses du gouvernement du Canada aux participants des secteurs à l'Initiative de la prospérité

Industrie, Sciences et Technologie Canada

mai 1993

Also available in English

HF
1479
.P73
C45214
Queen
c.2

Objectif prospérité

LE CANADA ET LE SECTEUR DES PRODUITS CHIMIQUES

Industry Canada
Library - Queen
MAY 26 1995
MAI
Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

Une des réponses du gouvernement du Canada aux participants des secteurs à l'Initiative de la prospérité

Industrie, Sciences et Technologie Canada

mai 1993

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

I La voie de la prospérité pour le secteur des produits chimiques

II L'accroissement de la compétitivité

III Un cadre national de partenariat

IV Les avantages d'une approche sectorielle

V Le partenariat dans le secteur des produits chimiques

I. LA VOIE DE LA PROSPÉRITÉ POUR LE SECTEUR DES PRODUITS CHIMIQUES

L'Initiative de la prospérité du gouvernement du Canada a démarré réellement en octobre 1991 lorsqu'un groupe de Canadiennes et de Canadiens distingués a répondu à l'appel du gouvernement. Celui-ci leur demandait de se pencher sur la capacité du Canada de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale et de dresser un plan concret en vue d'améliorer son rendement. Dans le cadre de l'Initiative, des ministres fédéraux ont demandé à des groupes d'industries appartenant à un même secteur d'entreprendre une analyse similaire de leurs propres industries.

Les groupes sectoriels ont été incités à faire participer les cadres, les travailleurs, les clients, les fournisseurs, les représentants d'administrations publiques et les autres intervenants intéressés à la prospérité du secteur. Ils ont produit une série de plans d'action qui ont aidé le Comité directeur de la prospérité, un comité national, à préparer son rapport final, *Innover pour l'avenir.*

Le gouvernement fédéral répondra aux recommandations formulées dans *Innover pour l'avenir* ainsi que dans les rapports sectoriels. Le présent document résume sa réponse à l'analyse présentée dans le plan d'action du Comité consultatif du secteur des produits chimiques, intitulé *Vers un secteur chimique canadien responsable et compétitif sur le plan international.*

A la grandeur du pays, les consultations sur la prospérité ont démontré que les Canadiennes et les Canadiens veulent vraiment s'attaquer aux problèmes auxquels ils se heurtent sur la voie d'une compétitivité accrue. Ceux-ci se rendent compte que les nouveaux emplois proviennent d'industries compétitives qui s'appuient sur la technologie de pointe et cherchent sans cesse de nouveaux marchés. De telles industries sont prêtes à mettre le prix pour les employés les plus productifs. Elles fournissent la vigueur économique dont dépendent les programmes sociaux canadiens.

Le gouvernement du Canada désire maintenir ses partenariats tant à l'échelle nationale qu'avec le secteur des produits chimiques, et d'autres secteurs de l'économie. *Vers un secteur chimique canadien responsable et compétitif sur le plan international* établit un plan à l'intention du secteur, lequel peut constituer une assise solide permettant aux partenaires de s'engager ensemble à progresser dans tous les domaines.

II. L'ACCROISSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ

Le gouvernement du Canada a perçu les consultations sectorielles comme un défi pour le secteur privé et pour les administrations publiques. Pour le secteur privé, le défi était d'en arriver à un consensus entre les nombreux intérêts qui ont leur mot à dire dans des domaines aussi importants que la formation, la technologie, la commercialisation, la gestion de l'environnement, le service à la clientèle et le milieu de travail. Pour les administrations publiques, par ailleurs, la difficulté à surmonter consistait à trouver des moyens d'appuyer la mise en œuvre du consensus établi dans le secteur privé, sans pour autant grever les maigres ressources du secteur public.

Le défi commun à relever consistait à établir un processus qui conduirait à une franche discussion à propos de ce que le secteur public et le secteur privé pourraient faire pour accroître la compétitivité du Canada, seuls ou en collaborant avec l'autre secteur.

Les consultations sectorielles ont rassemblé tous ceux qui doivent coopérer dans le but d'accroître la compétitivité de l'industrie : les cadres, les travailleurs, les enseignants, les consommateurs, les fournisseurs et les représentants d'administrations publiques. Dans certains secteurs d'activité, ces consultations constituaient le prolongement d'un modèle déjà établi. Dans d'autres, elles représentaient une nouvelle façon d'envisager le secteur. Leur but était de créer des partenariats sectoriels comportant des engagements communs pour accroître la compétitivité du secteur.

Grâce à ce vaste processus d'enquête, de consultations et de comptes rendus, l'Initiative de la prospérité a amené la compétitivité au premier plan des préoccupations des Canadiennes et des Canadiens. Elle doit y demeurer.

Sur le plan économique, le succès d'un individu, d'une entreprise, d'une industrie, et, en définitive, du pays, dépend d'une foule de petites améliorations quotidiennes. Le plus souvent, celles-ci résultent d'innovations dans le secteur privé stimulées par la nécessité pour une entreprise donnée de demeurer compétitive par rapport à ses rivales sur la scène nationale ou internationale. Les entreprises doivent être prêtes à innover pour devenir compétitives. Il s'agit là d'une attitude permanente à adopter, et non d'une mesure temporaire à prendre.

Étant donné que les rapports sectoriels traitent de nombreux sujets qui débordent le cadre de leur secteur, le présent document commence par la réponse du gouvernement fédéral aux grandes questions soulevées dans le rapport national et dans les rapports sectoriels issus de l'Initiative de la prospérité. Il développe ensuite, à la section IV, quelques idées générales concernant la manière d'accroître l'efficacité des partenariats sectoriels. Enfin, la section V traite du partenariat dans le secteur d'activité sur lequel se penche le présent document.

III. UN CADRE NATIONAL DE PARTENARIAT

Le gouvernement canadien a pris plusieurs mesures touchant l'économie dans son ensemble et ayant trait aux politiques et aux programmes proposés dans le plan d'action national ainsi que dans les plans d'action sectoriels de l'Initiative de la prospérité. Bon nombre de ces mesures remontent aux années antérieures mais sont maintenant revues de manière à prendre en considération les recommandations formulées dans *Innover pour l'avenir* ou les préoccupations des groupes sectoriels qui débordent leurs secteurs.

Les administrations publiques ont manifestement un important rôle à jouer dans la création d'un climat économique qui favorise la croissance ainsi que les niveaux de vie élevés. Sur le plan macro-économique, le pays a certes atteint ses objectifs quant à la réduction de l'inflation, mais il lui reste beaucoup à faire pour limiter la croissance de la dette publique ainsi que celle du déficit fédéral et des déficits provinciaux. Ces derniers ne favorisent pas les investissements productifs; ils maintiennent les taux d'intérêt réels (après inflation) à un niveau élevé et augmentent le coût du financement dans le secteur privé.

Les consultations ont insisté sur le rôle essentiel de l'État dans le maintien d'une fiscalité concurrentielle, de politiques-cadres et de politiques de réglementation, d'un régime financier sain et d'infrastructures publiques hautement développées. Tous ces éléments contribuent d'une manière importante à la compétitivité de l'industrie.

Les mesures prises par l'État en vue de favoriser le rendement économique sont évidentes dans six domaines :

- l'établissement d'une infrastructure et d'une réglementation favorisant la compétitivité sur le marché;
- l'attention accrue accordée à l'innovation et aux nouvelles techniques;
- la mise en valeur de la compétence et de la flexibilité de la main-d'œuvre;
- l'amélioration de l'accès au financement accordé aux petites entreprises, par des taux plus concurrentiels;
- l'introduction de stimulants fiscaux pour ceux qui investissent dans la croissance de l'entreprise;
- l'affermissement de la compétitivité internationale des industries canadiennes.

Examinons les mesures prises dans chaque catégorie et leur contribution à l'efficacité et à la croissance économiques.

1. L'infrastructure et la réglementation du marché

- **L'Accord de libre-échange nord-américain.** Cet accord souligne la grande importance que l'État accorde à la libéralisation des échanges commerciaux en faveur des entreprises canadiennes. Lorsqu'il sera ratifié, l'Accord créera, pour les biens et les services canadiens, une zone de libre-échange de plus de 370 millions de consommateurs éventuels.

- **Le contrôle du déficit et du fardeau fiscal grâce aux coupures dans les dépenses gouvernementales.** Les budgets fédéraux de 1991 et de 1992, de même que l'Exposé économique de décembre 1992, s'inscrivent dans la démarche de l'État visant à encourager les investissements du secteur privé ainsi que l'augmentation de la production grâce à un usage judicieux des stimulants fiscaux et à la réduction des dépenses publiques. Dans cet exposé, le gouvernement a annoncé des coupures de l'ordre de 8 milliards de dollars au cours des 30 prochains mois, grâce à un gel des salaires des élus et des fonctionnaires, à une réduction de ses budgets de fonctionnement ainsi qu'à des réductions dans les subventions destinées à la plupart des organismes et des groupes d'intérêts.

- **La réduction des exigences en matière de réglementation.** En réponse aux recommandations faites par les groupes sectoriels, 19 ministères fédéraux et 6 organismes gouvernementaux se sont engagés à revoir leurs règlements avant avril 1993, afin d'éliminer l'excès de réglementation. Cet examen comprend tous les coûts reliés à la réglementation, et notamment leurs répercussions sur la compétitivité de l'industrie. Des examens effectués auparavant dans 3 ministères ont donné lieu à la modification ou à l'annulation de plus de 125 des 245 réglementations étudiées.

- **L'amélioration de l'infrastructure.** D'après le plan d'action pour la prospérité et les consultations sectorielles, il est évident que des dépenses prudentes au chapitre des infrastructures constituent un investissement dans l'avenir du Canada. Le gouvernement abonde dans le même sens en contribuant au démarrage immédiat de projets routiers prioritaires au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, comme il l'a annoncé dans l'Exposé économique de décembre. Il examine à l'heure actuelle les études environnementales et la viabilité financière du projet de lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme que l'État privilégie. Le gouvernement contribue également à la rénovation des ponts de compétence fédérale à Montréal et à celle des routes dans les parcs nationaux

de l'Ouest. Il fait également des investissements visant à améliorer l'efficacité et la sécurité des systèmes de transport aériens et ferroviaires du Canada.

- **La création d'une infrastructure en prévision du XXIe siècle.** Pour faire suite aux recommandations nationales et sectorielles de l'Initiative de la prospérité, le gouvernement donne son appui à un projet du secteur privé destiné à établir une autoroute électronique à grande vitesse et à large bande qui profitera grandement à ses concepteurs et à ses utilisateurs. L'établissement d'un Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) en marquera la première étape. En même temps, le gouvernement prolonge de cinq ans le programme des Réseaux de centres d'excellence. Ceux-ci rassemblent 15 groupes de recherche ou des partenariats et comprennent des sociétés ainsi que des institutions qui s'adonnent à des recherches dans le domaine de la technologie. Le CANARIE soutiendra ces centres d'excellence.

- **La réduction des tarifs applicables aux intrants importants.** Les tarifs applicables aux textiles, qui constituent des intrants importants pour d'autres fabricants, seront sensiblement réduits au cours des six prochaines années, la première diminution ayant eu lieu le 1er janvier 1993. En février 1992, les tarifs douaniers qui s'appliquaient à quelque 25 catégories de produits de consommation non fabriqués au Canada ont été supprimés; la valeur de ces importations se chiffre à environ 1 milliard de dollars par an. Cette mesure, qui a été prise à la demande des détaillants canadiens, est destinée à favoriser les achats au Canada. D'autres analyses, dont le but est de faire en sorte que nos tarifs soient concurrentiels, sont présentement en cours.

- **L'accroissement de la compétitivité du financement accordé aux exportations canadiennes.** En réponse aux recommandations formulées par l'industrie, le gouvernement est en train de réviser la *Loi sur l'expansion des exportations*. Les changements apportés procureront aux exportateurs canadiens un service plus flexible et répondant mieux à leurs attentes.

- **Les négociations en vue d'éliminer les barrières au commerce intérieur.** Le ministre fédéral du Commerce et ses homologues provinciaux et territoriaux ont convenu, lors d'une réunion tenue à Montréal le 18 mars 1993, d'entamer de vastes négociations, d'ici le 1er juillet, afin d'éliminer les barrières à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux à l'intérieur du Canada. Ils tenteront de parvenir à une entente d'ici le 30 juin 1994. Les négociations visent l'établissement d'un mécanisme pratique et efficace de règlement des différends. Les principaux négociateurs se rencontreront pour la première fois au début du mois de mai.

2. Innovation

- **L'amélioration des crédits d'impôt destinés à la recherche scientifique et au développement expérimental.** Après avoir consulté de façon exhaustive l'industrie, le gouvernement fédéral a répondu aux recommandations de cette dernière en ce qui a trait à la révision des règles régissant ce crédit. Les sociétés y auront donc plus facilement accès. Le budget de février 1992 prévoyait un montant additionnel de 230 millions de dollars réparti sur 5 ans au titre des crédits aux sociétés canadiennes qui font de la R-D.

- **L'introduction de stimulants fiscaux destinés à encourager la modernisation de la technologie et la croissance de l'entreprise.** Dans son exposé économique de décembre, le gouvernement a mis de côté un montant additionnel de 400 millions de dollars en stimulants fiscaux destinés à aider les entreprises canadiennes à adopter de nouvelles techniques et à faire d'autres investissements productifs qui favoriseront leur adaptation et leur croissance. Il consultera l'industrie sur l'amélioration du traitement fiscal à accorder à l'équipement rendu désuet par la rapidité du changement technologique, les investissements dans la R-D ainsi que l'utilisation de brevets et de processus industriels.

- **L'expansion du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).** Les consultations sectorielles le confirment : le PARI stimule efficacement la R-D chez les petites et moyennes entreprises. En réponse à l'appui accordé par l'industrie, le financement a été augmenté afin d'élargir ce programme qui réussit; le PARI sera jumelé à d'autres activités de l'État.

- **L'établissement d'un Institut national de la qualité.** Le gouvernement fédéral a convenu de faire sa part en donnant suite à une recommandation du Comité directeur concernant l'établissement d'un Institut national de la qualité, un projet mis de l'avant par le secteur privé à titre d'investissement clé dans l'infrastructure institutionnelle. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur a également proposé l'établissement d'un réseau canadien de la qualité totale de concert avec les travailleurs, les entreprises et le milieu universitaire. Ce réseau appuierait l'engagement à l'égard de la qualité au Canada et comprendrait une initiative nationale de la qualité destinée à :

  - établir un centre d'information sur les meilleures pratiques;
  - élaborer une stratégie nationale en matière de qualité;
  - fournir une formation et des conseils à l'industrie et à d'autres organismes.

3. La mise en valeur de la compétence et de la flexibilité de la main-d'œuvre

- **L'accroissement des compétences des chômeurs canadiens.** Dans son exposé économique de décembre 1992, le gouvernement a porté de 300 millions de dollars à 2,2 milliards le financement destiné au développement de la main-d'œuvre active en 1993. Cette augmentation permettra d'offrir des services particuliers aux travailleurs qui perdent leur emploi après avoir travaillé pendant longtemps. Cette somme de 2,2 milliards de dollars, qui représente une augmentation par rapport aux 500 millions alloués à la même fin en 1990, constitue un engagement important de la part de l'État à accroître les compétences de la main-d'œuvre. Lorsqu'elle s'ajoute aux montants accordés en vertu de la stratégie canadienne de l'emploi, cette somme s'élève à 3,8 milliards de dollars.

- **L'accroissement de la formation de la main-d'œuvre, sur le plan qualitatif et quantitatif.** Même s'il ne jouit pas d'une culture du savoir profondément enracinée comme c'est le cas au Japon et en Allemagne, le Canada ne part pas de zéro. Ici, au pays, le Western Wood Products Forum et le Conseil du Service d'entretien et de réparation automobiles du Canada s'occupent de questions relatives à la formation, à la compétitivité et à la productivité. Pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques et leur donner de l'expansion, le gouvernement fédéral dépensera 250 millions de dollars répartis sur 5 ans afin d'aider à créer 60 conseils de formation sectoriels. Reposant sur la participation des travailleurs aussi bien que des patrons, chaque conseil examinera les besoins des travailleurs en matière de formation dans sa sphère de compétence et élaborera des stratégies de formation dans le secteur privé, de concert avec les intervenants. Le gouvernement étudiera également les stimulants fiscaux destinés à aider les employeurs à assumer les coûts de la formation permettant de satisfaire aux normes d'emploi.

4. Le coût et la disponibilité des fonds destinés aux petites entreprises

- Au Canada, la création d'emplois et l'innovation sont largement l'œuvre de la petite entreprise mais, dans le passé, cette dernière a eu plus de difficulté que la grande entreprise à obtenir du financement à des taux concurrentiels. L'Exposé économique de décembre annonce d'importantes mesures à cet égard :

    - l'extension du Programme de financement de la petite entreprise jusqu'à la fin de 1994;

- la simplification et l'expansion de la disposition relative aux investissements dans la petite entreprise par l'intermédiaire des REER et des fonds de capital-risque parrainés par les travailleurs syndiqués;

- l'introduction de mesures visant à aider les jeunes entreprises du secteur pétrolier à lever des fonds destinés à financer les nouvelles explorations.

- Dans le but d'accroître davantage la disponibilité de fonds, le gouvernement a adopté des amendements à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* qui sont entrés en vigueur le 1er avril 1993. Ces amendements :

  - feront passer le montant maximum des prêts de 100 000 $ à 250 000 $ et celui du revenu annuel maximum admissible de 2 à 5 millions de dollars;

  - fourniront une structure de prix d'une flexibilité accrue en introduisant des taux d'intérêt fixes aussi bien que des taux d'intérêt flottants;

  - fourniront des capitaux travaillant librement pour les emprunteurs, en introduisant : le refinancement de capitaux fixes achetés dans les 180 jours qui précèdent; le financement intégral, et non plus à 80 ou 90 p. 100, des achats de biens; une limite sur les garanties personnelles de 25 p. 100 du montant du prêt, limite qui n'existait pas auparavant.

5. Les stimulants fiscaux favorisant la croissance de l'entreprise et les investissements

Dans l'Exposé économique de décembre, le gouvernement ajoute aux stimulants fiscaux annoncés dans le budget fédéral de février 1992, lesquels incluaient des augmentations des taux d'allocation pour les coûts en capital, une réduction des taxes sur la fabrication, et une expansion du crédit d'impôt à la R-D. Les mesures annoncées en décembre comprennent des stimulants fiscaux nouveaux et importants, destinés à favoriser la croissance de la petite entreprise, notamment :

- un nouveau crédit d'impôt de 10 p. 100 pour les investissements dans la machinerie et l'équipement, faits par la petite entreprise;

- une dispense d'une année dans le paiement des primes d'assurance-chômage des petites entreprises qui engagent de nouveaux employés;

- le prolongement d'un an du Régime d'accession à la propriété, qui permet aux acheteurs d'une première maison d'utiliser des fonds provenant de leur REER.

6. L'affermissement de la compétitivité internationale des industries canadiennes

- **L'exploitation de l'Accord de libre-échange nord-américain.** Le gouvernement fédéral s'engage à mettre en vigueur l'Accord et à aider les entreprises canadiennes à tirer profit des débouchés afin d'augmenter les ventes et de créer des emplois.

- **L'accès au marché nord-américain.** Le gouvernement fédéral a lancé le programme Accès Amérique du Nord visant à aider les Canadiennes et les Canadiens à profiter des débouchés résultant de cet accord. Ce programme : offrira de l'aide aux entreprises canadiennes qui transigent des affaires au Mexique grâce au centre d'affaires canadien établi à Mexico; sera chargé du Programme des nouveaux exportateurs au Mexique (NEWMEX); fournira de l'aide pour la participation à des foires et à des missions; comprendra un élément important d'information sur les marchés et de sensibilisation à l'exportation; exploitera les possibilités d'investissements. Accès Amérique du Nord possède un budget de 27 millions de dollars, réparti sur 4 ans.

- **La création d'un Forum pour la formation dans le domaine du commerce international (FFCI).** L'Accord et la libéralisation du commerce international ne font que créer des débouchés sur les marchés d'exportation. Pour réaliser des gains, un plus grand nombre de Canadiens ont besoin d'acquérir les compétences et le savoir-faire qui leur permettront de livrer concurrence à l'échelle mondiale. Le FFCI, mis de l'avant par le secteur privé, constitue un partenariat entre des représentants de l'administration publique et des intervenants tels que la Chambre de commerce, la Fédération canadienne du travail et l'Association des exportateurs canadiens. En décembre 1992, le FFCI a annoncé la création d'un programme visant à favoriser les études dans le domaine du commerce international au Canada. Celui-ci mettra l'accent sur la petite et la moyenne entreprise ainsi que sur les jeunes. Les partenaires s'engagent à faire en sorte que les diplômés du programme aient les compétences requises par l'entreprise canadienne pour exploiter les nouveaux marchés.

IV. LES AVANTAGES D'UNE APPROCHE SECTORIELLE

Le travail d'équipe rapporte

Une des principales leçons tirée des consultations sectorielles menées pour l'Initiative de la prospérité est qu'en se concentrant sur les secteurs étroitement liés on peut améliorer la compétitivité industrielle.

Les consultations ont obligé des sociétés, dans chaque secteur, à collaborer avec leurs travailleurs, leurs clients et leurs fournisseurs, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement et tous les paliers de gouvernement pour produire leurs rapports. Ce travail d'équipe a fortement incité les participants à penser que cette façon de procéder était la manière de régler les problèmes et d'apporter des améliorations. Ce n'est pas uniquement au moyen de mesures prises par des entreprises agissant isolément que l'on sera compétitif ou le restera. Pour apporter des solutions aux problèmes, il faut créer un partenariat de groupes d'intérêt plus vastes que ceux qui ont pu exister par le passé.

L'approche sectorielle est l'étude globale d'un segment de l'économie et le regroupement des personnes qui peuvent influencer le rendement de ce segment afin d'apporter les changements qui s'imposent. Les différents milieux ne s'entendent pas toujours, mais cette façon de procéder offre la promesse de réels progrès sur le plan de la compétitivité de l'industrie canadienne. Les participants d'un secteur industriel ne peuvent pas se permettre d'agir seuls et souvent de manière contradictoire.

Pour sa part, l'État est disposé à créer les partenariats nécessaires avec divers groupes de chaque secteur pour que le processus soit productif. Ces relations doivent être fondées sur des attentes réalistes au sujet de ce que les autres parties peuvent accomplir, une volonté de participer à un dialogue honnête et la capacité de transformer le consensus en mesures concrètes.

Il apparaît désormais clairement, à la plupart des Canadiennes et des Canadiens, que les ressources financières du gouvernement dans le domaine de l'aide directe ou des allégements fiscaux sont épuisées. Cela ne veut pas dire que l'État cessera de participer au développement économique, mais plutôt que les interventions futures seront plus modestes et plus ciblées.

De toute façon, l'incidence des pouvoirs publics sur les affaires ne se limite pas à la prestation d'une aide directe ou indirecte, et l'on peut faire beaucoup, en agissant de concert avec l'industrie, pour accroître la compétitivité à un coût moindre pour le contribuable. L'élimination des barrières interprovinciales au commerce pourrait par exemple augmenter le PIB du Canada de plusieurs milliards de dollars. Il s'agira de

mettre l'accent sur l'efficacité des services et des programmes, de mieux coordonner les interventions avec les provinces et les autres paliers de gouvernement, et d'utiliser l'information comme un avantage concurrentiel. Ce dernier aspect obligera le gouvernement fédéral à consacrer plus de temps et d'attention aux efforts qui doivent être déployés, de concert avec d'autres intéressés, pour recueillir des données sur la compétitivité du Canada et pour ensuite veiller à ce que cette information soit communiquée aux personnes qui en ont besoin.

Il y a aussi des contraintes qui s'exercent sur les autres intervenants qui prennent part à la démarche sectorielle. En effet, la compétitivité ne constitue pas un but absolu. Il faudra faire des compromis entre la recherche de la compétitivité et d'autres questions vitales comme l'environnement. Suivant l'approche sectorielle, il s'agit de faire des choix et des compromis, sans rien cacher à ceux qui s'intéressent au même domaine de l'économie.

Le savoir

L'approche sectorielle contemplée se prête à la création d'un partenariat avec le gouvernement qui est basé sur le genre de produits, de services et de programmes fondés sur la connaissance dont on a de plus en plus besoin dans l'économie actuelle.

Cette approche gravite autour de produits et de services spécialisés qui répondent aux pressions particulières de l'industrie. Dans les secteurs où la petite entreprise prédomine, par exemple, les produits et les services fournis par les administrations publiques pourraient inclure entre autres une information stratégique sur la planification et le financement de l'entreprise, des services d'exportation et des services d'amélioration de la gestion.

En raison de leur courte durée de vie utile, les produits et les services fondés sur la connaissance doivent être créés et fabriqués rapidement, et doivent être mis à jour et adaptés. Le secteur privé veut que les administrations publiques simplifient, rationalisent et regroupent leurs gammes de produits, et qu'elles les rendent plus accessibles.

L'approche sectorielle sert à grouper tous les outils du gouvernement pour répondre aux questions qui préoccupent le secteur visé, depuis les stimulants fiscaux et l'infrastructure des communications jusqu'à la politique sur les brevets, l'enseignement et les compétences en relations interpersonnelles. Elle repose sur le concept du guichet unique, qui réunit les services fédéraux, provinciaux et peut-être même municipaux pertinents et qui les met à la disposition des intéressés à un seul et même endroit. Cette démarche permet de répondre à la plainte souvent entendue au cours des consultations, à savoir que les administrations publiques ont une pléthore de

programmes et de services confus, faisant double-emploi et manquant de coordination, qui sont difficiles à comprendre et à utiliser.

Éléments de l'approche sectorielle

La création de partenariats sectoriels efficaces avec les intervenants économiques obligera les gouvernements à agir de quatre manières :

- Établir les grandes politiques-cadres uniquement après avoir fait une évaluation complète de leurs incidences sur les principaux secteurs de l'économie.

- Structurer les mesures économiques générales pour encourager la concurrence et la compétitivité sectorielle.

- Faire en sorte que les politiques sectorielles renforcent les politiques économiques générales, et fournir des renseignements, des produits, des programmes et des services fondés sur la connaissance pour aider les industries à relever les défis de la compétitivité auxquels elles font face dans la nouvelle économie mondiale.

- Favoriser la création et le maintien de partenariats sectoriels actifs.

La dernière partie du présent document s'attarde sur la mise en pratique de ces principes dans le secteur visé.

V. LE PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DES PRODUITS CHIMIQUES

Le défi

La mondialisation, avec les changements qu'elle entraîne dans les exigences de l'industrie et des consommateurs, a amené les industries chimiques à accélérer le rythme des changements partout dans le monde au cours des dernières années. L'adaptation a été particulièrement difficile pour les sociétés œuvrant dans certains secteurs en raison de la concurrence accrue des importations.

Le secteur des produits chimiques est l'un des cinq plus grands groupes industriels du Canada. Il regroupe les industries de production et de transformation des produits chimiques, celles de la transformation des matières plastiques, ainsi que les entreprises de distribution qui leur sont associées. L'industrie chimique proprement dite comprend la fabrication des produits pétrochimiques et inorganiques, des produits chimiques spécialisés, des engrais et des produits chimiques raffinés. Les industries de traitement des produits chimiques comprennent toute la gamme des industries de fabrication de mélanges, comme les produits pharmaceutiques, les peintures et les revêtements, les pesticides et les autres applications spécialisées. L'industrie du traitement des matières plastiques regroupe toutes les entreprises de transformation qui utilisent des résines synthétiques comme matière première.

Les industries chimiques transforment des produits primaires, comme le pétrole, le gaz naturel et les minéraux, en matières premières servant à la fabrication d'un large éventail de produits industriels et de consommation courante. Le chiffre d'affaires annuel du secteur s'élève à 37 milliards de dollars, les exportations comptant pour 8 milliards. Ce secteur, qui emploie plus de 200 000 personnes, représente environ 12 p. 100 des exportations et 10 p. 100 des emplois du secteur manufacturier canadien.

Depuis le début des années 80, les industries chimiques canadiennes ont rationalisé leurs activités. Certaines usines désuètes ont fermé leurs portes et n'ont pas été remplacées, d'autres pays étant devenus plus attrayants que le Canada pour les investisseurs. De plus, la restructuration, dans le contexte de la mondialisation des marchés, a amené un certain nombre de multinationales à retirer certaines fonctions clés de gestion de leurs filiales canadiennes pour les rapatrier à leur siège social. Le secteur est en expansion partout dans le monde et, cependant, les plus grands investisseurs envisagent d'y injecter des sommes importantes. Il est essentiel, pour la prospérité future du secteur, que le Canada récolte sa part de ces investissements. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) contribuera à attirer de nouveaux projets dans notre pays.

Les industries chimiques ont été appelées à apporter des améliorations relatives à la protection de l'environnement. A la fin des années 70 et au début des années 80, les sondages indiquaient que le public ne faisait guère confiance à l'industrie, qu'il jugeait trop cachottière et indifférente au monde qui l'entourait. Ces données ont amené le secteur à prendre un virage à 180°, en s'engageant à changer les perceptions, à regagner la confiance du public ainsi qu'à donner une meilleure image d'elle-même dans les collectivités et l'ensemble du pays. Par des efforts comme le programme de gestion responsable, le plan des mesures d'urgence, la réutilisation des conteneurs de produits chimiques destinés à la protection des récoltes et une meilleure élimination des solvants à peinture, le secteur est devenu un chef de file, au Canada et dans le monde, en matière de responsabilité environnementale.

Les industries chimiques devront s'adapter rapidement à un contexte commercial en pleine évolution, et aux exigences de plus en plus fortes du public. Les anciens niveaux de R-D, qui assuraient la production de base, ne sont plus suffisants pour les nouveaux produits à valeur ajoutée et les marchés où ils sont en demande.

Dans les domaines des produits spécialisés, des mélanges et des produits transformés, le succès des petites entreprises, voire même leur survie dans certains cas, dépendra de la mise au point de produits destinés aux marchés internationaux. Ces entreprises devront trouver leurs créneaux sur le marché, intensifier leurs activités de R-D, tirer profit de l'élimination des obstacles au commerce à mesure que ceux-ci seront abolis, tisser des liens plus étroits avec la communauté scientifique, établir des partenariats avec les sociétés plus importantes et faire en sorte d'avoir accès à la technologie de pointe. Les pouvoirs publics peuvent aider les sociétés sous tous ces aspects, à peu de frais dans bien des cas.

Évaluation et engagements du secteur

Dans son rapport de 1992, le Comité consultatif du secteur des produits chimiques a proposé un code de responsabilité sociale pour toutes les entreprises du secteur. L'idée s'appuyait sur le succès du programme de gestion responsable des produits chimiques, fondé sur des facteurs de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, qui a été mis en œuvre par l'industrie chimique canadienne il y a plusieurs années et dont l'usage est maintenant répandu partout dans le monde.

La responsabilité sociale exige d'être à l'écoute des attentes des actionnaires, des employés et, en contribuant à créer la prospérité économique, de la société canadienne toute entière. Le rapport du Comité met en relief plusieurs champs d'intervention prioritaires pour le secteur privé, qui ont été pris en charge par six groupes de travail distincts. Voici quelques-unes des principales suggestions qui s'en dégagent.

- **Innovation.** Le Groupe de travail sur l'innovation a établi que la fabrication de nouveaux produits sera essentielle pour assurer le maintien et l'expansion du secteur, et qu'une part importante de la production devra être exportée pour que les entreprises soient en mesure d'affronter la concurrence accrue découlant de la libéralisation des marchés.

  L'ALE donnera une plus grande marge de manœuvre aux exportateurs, pourvu que les produits canadiens se démarquent des autres et que leurs prix soient concurrentiels. Le plan d'action du secteur s'en remet aux partenariats entre l'industrie et les pouvoirs publics pour atteindre cet objectif, en mettant l'accent sur les efforts suivants :

  - augmenter la capacité des sociétés canadiennes de mettre au point et d'exporter de nouveaux produits;
  - convaincre les multinationales que la meilleure stratégie est de confier à leurs filiales canadiennes des mandats internationaux de R-D pour certaines gammes de produits;
  - faire connaître les principaux avantages, pour l'industrie, de la R-D sur des produits novateurs au Canada.

  Le rapport suggère d'envisager la création d'un programme fédéral visant à soutenir l'industrie canadienne dans la mise au point de produits novateurs bien précis, destinés à l'industrie manufacturière et à l'exportation, sur le modèle du programme de soutien aux industries forestières. Un tel programme permettrait de réduire les risques pour les sociétés qui souhaitent prendre de l'expansion au Canada. Il fournirait un soutien aux filiales canadiennes de multinationales en quête de mandats de R-D auprès de leurs sociétés mères, en rendant cet appui conditionnel à la production en premier lieu au Canada des produits mis au point ici et au remboursement des fonds avancés à même les profits réalisés en cas de succès.

- **Questions réglementaires.** Le rapport propose des lignes directrices pour amener la réglementation canadienne à un niveau supérieur ou équivalent à celle qui est en vigueur dans les pays concurrents, en adoptant les mesures suivantes :

  - l'harmonisation interprovinciale et l'élimination du chevauchement entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux;
  - l'harmonisation des règlements avec ceux des partenaires commerciaux du Canada;
  - l'accélération du processus décisionnel à l'intérieur du système réglementaire;

- l'appui du milieu scientifique dans l'élaboration de la réglementation en général;

- l'assujettissement des produits d'importation aux mêmes règlements que les produits canadiens;

- l'encouragement par les pouvoirs publics, en tant que partenaires du développement industriel, de consultations auprès du plus grand nombre d'intéressés possible, de règlements axés sur le rendement et de solutions de rechange à la réglementation;

- la mise à l'épreuve du point de vue de la compétitivité des règlements nouvellement créés ou modifiés, incluant une évaluation des retombées cumulatives de ceux-ci.

- **Ressources humaines.** Le secteur privé et les milieux universitaires ont convenu qu'il était nécessaire de resserrer leurs liens. L'industrie doit créer une culture du savoir. Le Groupe de travail sur l'éducation met actuellement la dernière main à son rapport et à son plan d'action. La Société des industries du plastique du Canada et ses membres élaborent des plans d'enseignement et de formation pour leur secteur, dans l'optique d'améliorer et d'élargir leur bassin de main-d'œuvre qualifiée ainsi que de promouvoir la compétitivité des industries du plastique. Les résultats sont visibles dans les programmes des écoles secondaires publiques et privées, les centres de R-D comme le Composite Materials Technical Centre, les programmes de formation comme celui du Canadian Plastics Training Centre, les cours d'apprentissage auxquels participent les collèges et d'autres séminaires ou cours de formation.

- **Tendances en matière d'investissements.** Le rapport du Groupe de travail sur les investissements souligne l'importance pour les sociétés de discerner clairement les avantages qu'elles peuvent retirer à investir au Canada plutôt que dans les pays concurrents, en particulier les États-Unis. Ce groupe propose des changements fiscaux qui, s'ils sont également adoptés par les provinces, mettront un terme au désavantage du Canada par rapport aux États-Unis et favoriseront la concrétisation des objectifs qu'il exprime dans son rapport. Parmi les problèmes moins urgents, mentionnons les coûts de l'électricité et de l'indemnisation des accidents du travail en Ontario. Finalement, les PME auront besoin d'un meilleur accès aux capitaux empruntés et aux fonds propres.

Engagements de l'État à l'égard du partenariat du secteur

Le gouvernement a préparé une réponse à chacune des recommandations énoncées dans les rapports sectoriels et les groupes de travail. Voici, dans leurs grandes lignes, les engagements au sujet d'un partenariat pris par le gouvernement du Canada, lesquels représentent l'enjeu public dans le secteur des produits chimiques.

- **Innovation.** Les restrictions budgétaires empêchent pour le moment le gouvernement d'appuyer un nouveau programme à coûts partagés pour le développement des innovations. Toutefois, la proposition mérite d'être étudiée et débattue plus à fond.

  - Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) appuiera dès cette année les autres éléments du plan d'action pour l'innovation énumérés ci-après.

    - Des exemples de réussite de nouveaux produits chimiques et d'efforts de recherches fructueux, attribuables à des sociétés canadiennes, seront recueillis avec l'aide du Groupe de travail sur l'innovation.

    - Des répertoires faciles à consulter, énumérant les programmes de financement fédéraux-provinciaux disponibles pour la R-D et les ressources technologiques internationales, seront établis.

    - L'on envisagera, au cours de l'année qui vient, d'augmenter le soutien à la collaboration entre l'industrie et les universités déjà fourni par l'Institute for Chemical Science and Technology (ICST). Le gouvernement appuie les plans visant à encourager les PME à se joindre à des consortiums, et à permettre aux sociétés indépendantes de participer aux activités sectorielles.

    - Un bulletin d'information simplifié sera élaboré et publié pour expliquer le régime de crédits d'impôt canadien pour la R-D.

- **Questions réglementaires.** Plusieurs ministères fédéraux, de même que les ministres responsables du développement économique de chacune des provinces, ont étudié les lignes directrices proposées en matière de réglementation. Les réactions obtenues à ce jour sont généralement favorables. Par exemple, Environnement Canada a fait savoir qu'il s'était déjà engagé à respecter la majeure partie de ces principes directeurs, soit à l'échelle ministérielle, soit dans le cadre d'un effort concerté du gouvernement.

- **Ressources humaines.** Le défi auquel est confronté le secteur consiste à élargir les groupes de travail pour y inclure des représentants des travailleurs, et à collaborer avec Emploi et Immigration Canada pour mener une analyse des besoins. Ce ministère est disposé à envisager une étude exhaustive du secteur,

sur la base d'une telle analyse, afin de promouvoir la formation, d'assurer le maintien de l'entente entre les travailleurs et les employeurs sur les perspectives d'avenir de l'industrie et l'importance des compétences, d'établir les besoins en matière de normes professionnelles, et d'amorcer la mise en œuvre et la surveillance d'une stratégie en matière de ressources humaines. Cette étude devra aussi inclure la participation des pouvoirs publics provinciaux, car elle est susceptible d'entraîner des retombées majeures pour l'économie des provinces.

- **Cadre de compétitivité du secteur.** Les cadres stratégiques portant sur les produits chimiques spécialisés fourniront une évaluation approfondie de la compétitivité à l'échelle internationale. Élaborés en collaboration avec l'industrie, les associations concernées, les pouvoirs publics provinciaux et les travailleurs, ils aideront les intéressés à trouver un terrain d'entente au sujet des enjeux, des tendances et des débouchés qui se dessinent pour le secteur. Toutes les parties seront en meilleure position pour faire face aux défis du marché mondial.

- **Initiatives de la prospérité touchant l'ensemble de l'économie.** Plusieurs initiatives de l'État visant l'ensemble de l'économie, mentionnées à la section III du document, intéresseront tout particulièrement le secteur des produits chimiques. Elles incluent l'injection de 230 millions de dollars dans le régime de crédit d'impôt à la R-D et le raffinement de ce régime; l'amortissement accéléré des dégrèvements fiscaux pour le matériel de fabrication et de transformation, dont le taux passera de 25 à 30 p. 100; l'application de nouveaux encouragements fiscaux, d'une valeur de 400 millions répartis sur 5 ans, destinés à favoriser les dépenses au chapitre des innovations, comme des taux d'amortissement plus élevés pour le matériel technologique de pointe; l'établissement de l'Institut national de la qualité; l'amélioration du PARI et du réseau de diffusion de la technologie; l'affectation d'un montant supplémentaire de 300 millions destiné à la formation des travailleurs par l'intermédiaire des programmes de perfectionnement de l'assurance-chômage; l'affectation de crédits nouveaux de 250 millions consacrés à des initiatives de partenariat sectoriel axées sur les ressources humaines et la formation; le versement de capitaux d'amorçage, de concert avec des associés du secteur privé, en vue de la création du Forum pour la formation dans le domaine du commerce extérieur chargé de cultiver les compétences en commerce au sein des PME ainsi que chez les jeunes; et l'ALENA.

Passer à l'action

Le gouvernement reconnaît que la vision d'avenir établie dans le rapport du Comité consultatif et précisée par les divers groupes de travail exige une participation importante de tous les partenaires. Le gouvernement a commencé à remplir son rôle

en appuyant les groupes de travail qui se sont efforcés de parfaire le contenu du rapport général et d'en préciser les recommandations.

Le gouvernement du Canada prend au sérieux son engagement à jouer un rôle actif dans sa collaboration avec le secteur. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson, attend avec impatience de connaître les autres mesures du secteur visant à rehausser sa compétitivité. Le Ministre et ses collègues d'autres ministères continueront aussi à consulter l'industrie durant la phase de mise en œuvre de l'Initiative de la prospérité, qui continuera d'être menée par le secteur privé. D'autres ministères fédéraux, comme Emploi et Immigration Canada et Environnement Canada, cherchent des solutions aux problèmes qui devront être réglés à plus long terme, dans le cadre d'un processus coördonné par ISTC.

Si les cadres, les travailleurs, les provinces et les groupes communautaires réagissent de la même façon, il ne fait aucun doute que le secteur canadien des produits chimiques sera en mesure de surmonter les difficultés actuelles et de connaître un avenir prospère au Canada et à l'étranger.

HF1479 .P73 C45214 QUEEN c.
Le Canada et le secteur des
produits chimiques

DATE DUE - DATE DE RETOUR

ISTC 1551 (2/90)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
65210